



CONSEIL COMMUNAL
YVORNE

**Procès-verbal de la séance
du Conseil communal d'Yverne
du 12 décembre 2019 à 20 heures**

Présents : Aepli Serge, Allenbach Tania, Ansermoz Jean-Luc, Bernasconi Christian, Bernasconi Yschelle, Bournoud Claude André, Conus Marc André, Deladoey Frédéric, Dervev Nicolas, Engel Oriane, Glauser Claire, Gugelmann Quentin, Hüttenmoser Marc, Kohli Charles-Henri, Lüthi François, Maret Jean-Daniel, Merli Raphaël, Morier Yves, Nicolier Danielle, Perret Alexandra, Polzer Zuzarte Annette, Roux Sébastien, Stalder Guy, Suardet Martin, Tabord Diego, Verdon Stéphane, Wagner Susanna

Excusés : Barbay Alain, Benassi Marco, Crot Jean-Louis, Isoz Maxime, Minod Ludovic, Turrian Sébastien, Wichser Martin

Absent : Blanc Pierre-Alain

M. le Président Christian Bernasconi, ouvre la 24^e séance de la législature 2016-2021. Il salue les Conseillères et Conseillers ainsi que la Municipalité in corpore. Sont également présents : M. Francis Müller, huissier, et Mme Christelle Détraz Jaquerod, secrétaire du Conseil.

1. Appel

Il ressort de cet appel que : 26 Conseillers sont présents et 7 se sont excusés, 1 est absent et 1 Conseiller est annoncé en retard. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

2. Lecture de l'ordre du jour

M. le Président Christian Bernasconi lit l'**ordre du jour** qui n'appelle aucune modification et **est accepté à l'unanimité des membres présents.**

M. Le Président salue l'arrivée de M. Jean-Luc Ansermoz et précise que 27 Conseillers sont maintenant présents.

3. Adoption du procès-verbal du 21 novembre 2019

En page 8, 2^e point, il est indiqué M. le *Municipal* Jean-Louis Crot ; le procès-verbal sera corrigé avec M. le Conseiller Jean-Louis Crot.

Le procès-verbal est adopté à la majorité des membres présents (25 oui, 1 abstention) avec remerciements à la secrétaire.

4. Préavis municipal 10-2019

Demande de crédit pour la construction d'une nouvelle chambre réductrice de pression au lieu-dit « les Combes » et la démolition de la chambre coupe-pression de Vers-Morey

Ce préavis étant joint à la convocation, les Conseillers ont donc pu en prendre connaissance.

Au nom de la Municipalité, M. le Municipal Eric Minod complète le préavis en indiquant que le coupage des Prailons a été fait en priorité pour assurer la défense incendie des restoroutes. Le coupe-pression est ancien et dans un état assez vétuste. Le système fonctionne avec des vannes à flotteur, comme dans une chasse d'eau. Les bassins se remplissent d'eau et les vannes arrêtent l'eau qui arrive du réservoir. Actuellement, les bassins situés sous la chaussée sont ouverts et les voitures se parquent dessus. Pour M. le Municipal Eric Minod, il n'est plus possible de garder cela ainsi. Le but serait également de diminuer la pression de l'eau à Versvey car elle est actuellement à 13 bars, soit un peu trop élevée, ce qui crée des problèmes de fuites. A savoir que nous sommes plus haut en pression qu'Aigle et Roche. Aussi, puisque nous sommes couplés avec Aigle, il est compliqué d'ouvrir les vannes car l'eau va directement sur Aigle au lieu d'aller sur Yverne.

Le nouveau projet prévoit le remplacement par deux vannes Clayton commandées à distance. Une telle vanne est déjà installée à Versvey, vers la Roseraie, où il y a la chambre des vannes. L'avantage de ce système à deux vannes est d'assurer l'eau en cas d'incendie, de panne ou de révision. Si le préavis est accepté, les travaux pourraient être effectués entre fin février et courant mars afin de ne pas empiéter sur les travaux viticoles.

M. le Président Christian Bernasconi remercie M. le Municipal Eric Minod pour ces précisions. Il ouvre la discussion.

M. le Conseiller Martin Suardet souhaite savoir à combien de bars est la Commune d'Aigle.

- M. le Municipal Eric Minod répond qu'Aigle est à 12 bars.

M. le Conseiller Nicolas Dervey constate que l'ancienne version disposait de bassins et que le projet n'en aura plus. S'il comprend bien, il n'y aura donc plus de contenance, mais une chambre.

- M. le Municipal Eric Minod indique qu'il y a deux bassins, mais 3 vannes (2 petites et 1 grande). La grande est hors service et son remplacement engendrerait des coûts supplémentaires puisque les pièces ne se trouvent plus. De plus, les normes actuelles ne permettent plus d'avoir accès au plan d'eau. Cela implique la création de chambres avec 2 vannes qui, selon la demande, sont plus ou moins ouvertes.

Mme la Conseillère Suzanne Wagner demande si le préavis soumis représente l'unique scénario possible ou si d'autres scénarii ont été étudiés et écartés.

- M. le Municipal Eric Minod répond que la 1^{re} possibilité était de garder le système actuel. Cela aurait impliqué de remplacer le flotteur qui est hors service puis de sécuriser le plan d'eau en le fermant complètement. Ces travaux auraient été plus coûteux que l'installation des nouvelles vannes et il n'aurait pas été possible de diminuer la pression.

M. le Conseiller Jean-Daniel Maret demande si, une fois les travaux terminés, les places de parc actuelles seront maintenues ou si le parage y sera interdit. Il précise qu'à ce jour, le parage est surtout sauvage.

- M. le Municipal Eric Minod précise que la Commune est propriétaire d'un petit jardin en contrebas. L'idée serait d'installer un Molok à cet endroit.
- M. le Municipal Jacques-Henri Müller confirme ce souhait et précise que des questions de dimensions quant à la profondeur et la création d'un mur de soutènement subsistent. Pour lui, la création d'une place de parc à cet endroit poserait problème pour le chargement des camions. S'il confirme qu'un véhicule est régulièrement parké à cet endroit, il indique que son propriétaire et le voisinage seront rapidement informés en cas d'interdiction de stationner.

En l'absence de remarques et questions supplémentaires, M. le Président Christian Bernasconi **clôt la discussion** et soumet ce préavis à la Commission des finances et à une Commission technique à créer pour étude et rapport lors de la prochaine séance du Conseil.

5. Rapport sur le préavis municipal 08-2019 Budget communal 2020

Au nom de la Commission des finances, M. le Conseiller Frédéric Deladoey lit le rapport établi suite à l'étude de ce préavis.

Rapport sur le préavis municipal n° 8-2019 Budget communal pour 2020

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Madame Suzanne Wagner, de Messieurs Jean-Louis Crot, Stéphane Verdon, Charles-Henri Kohli et du rapporteur soussigné s'est réunie à trois reprises dont une en présence de Monsieur le syndic Edouard Chollet et du bureau composé de Madame Josette Lüthi et de Monsieur Fabien Cathélaz. Nous avons pu obtenir tous les renseignements complémentaires nécessaires et tenons à les remercier de leur disponibilité.

Nous avons passé en revue différents chiffres du budget en particulier les points suivants :

1. Masse salariale, 301

L'augmentation du traitement du personnel (+ 64'000.-) par rapport aux comptes 2018 reflète l'entrée en vigueur de la nouvelle politique salariale concernant le personnel communal (+ 18'000.-) ainsi que l'engagement d'une nouvelle collaboratrice à 50% cette année.

2. Informatique, cotisations, manifestations, subventions, tourisme

Compte 19, le budget 2020 concernant la maintenance informatique (+18'000.-) est conforme à la réalité de la digitalisation de l'administration communale en route depuis 2019. Cette année encore, la maintenance et les achats informatiques ont un coût élevé. Dès 2021, ces montants devraient diminuer de 17'000.- environ.

Le montant de la taxe de séjour (16.4066) sera obligatoirement affecté à la promotion touristique (par exemple : cartel, marché local).

Les nouveaux comptes concernant les subventions, cotisations, manifestations et tourisme permettront une meilleure lisibilité des coûts et répartitions, il est par contre difficile de les comparer avec les comptes antérieurs. La commission souhaite que les modifications récurrentes du plan comptable soient plus claires et détaillées.

3. Travaux, bâtiments, eau, fonds de réserve

La somme de 20'000.- au compte 46.3185 (honoraires et frais d'expertises, STEP) devrait être de 5'000.- selon le budget de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux dans la région d'Aigle (préavis AERA 5.2019).

Ordures, égouts-épuration-EC-EU, service des eaux (comptes 45,46 et 81). L'imputation effective des heures par service ainsi que l'ajout des honoraires et frais d'expertises dans les différents comptes affectés reflète plus exactement les coûts réels de fonctionnement. Ils impliquent des prélèvements dans les fonds de réserve qui s'épuisent. Par conséquent, un calcul précis tenant compte de ces points devra être entrepris afin que les taxes pour le consommateur soient justes.

Les investissements et travaux futurs contribueront à alourdir la facture dans ces dicastères.

De manière générale, il ressort des informations et chiffres donnés par nos interlocuteurs que :

- Les budgets ne sont pas reconduits automatiquement d'année en année mais selon les besoins des différents dicastères selon la technique conservatrice du « budget base 0 ».
- La situation actuelle, fin 2019, présente une situation favorable par rapport à son budget.

- Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2019.
- La participation à la péréquation cantonale est en baisse depuis 2 ans.
- Nous n'avons pas diminué la fiscalité suite à l'accord entre l'Etat et les Communes sur les soins à domicile.
- Le bénéfice prévu couvre quasiment les besoins en fonds de réserve affectés, il ne devrait pas être nécessaire de recourir à l'emprunt pour le financement de ces fonds.
- Fin 2018, la couverture financière des fonds de réserve est de 108% selon le calcul suivant de Monsieur Pierre Busset :

Actif disponible = 910, 911, 912, 913 sauf 9123	2'816'054 CHF	
- Engagements = 920, 921 et 925	<u>- 522'077 CHF</u>	
	2'293'977 CHF	<u>2'293'977 CHF</u>
/ Fonds de réserve = 928		2'129'322 CHF
Taux de couverture		108 %

- L'intégration des frais d'études, honoraires et expertises dans les différents dicastères permet de préparer les préavis et de sélectionner les procédures adéquates. Le financement des travaux préparatoires pourra ainsi se faire si nécessaire par l'emprunt plutôt que par la trésorerie courante.

Les investissements conséquents prévus les deux prochaines années (2'500'000.-) pourraient nous faire dépasser le plafond d'endettement (6'185'000.-) ou nous faire vendre certaines immobilisations en cours d'expertises (terrains, immeubles).

Comme les années passées, la commission accepte par défaut les budgets intercommunaux. Elle se réjouit de la mise en application des dernières directives de Madame La Préfète concernant la présentation des budgets spécifiques à notre commune.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, au vu de ce qui précède, la commission des finances vous propose, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis n°8-2019, tel que présenté par la Municipalité, soit :

- 1) D'adopter le budget communal pour 2020 dont les prévisions sont les suivantes :

Revenus :	5'627'989.25 CHF
Charges :	<u>5'548'869.25 CHF</u>
Excédent de revenus :	79'120.00 CHF

- 2) D'adopter le budget 2020 de l'entente intercommunale d'Aigle-Yverne-Corbeyrier relative aux écoles qui fixe la contribution de la commune à 82'000 CHF selon la clé de répartition en vigueur.
- 3) D'adopter le budget 2020 du SDIS Chablais qui fixe la contribution de la commune à 38'000 CHF selon la clé de répartition en vigueur.

M. le Président Christian Bernasconi remercie M. Deladoey pour la lecture de ce rapport ainsi que toute la commission pour le travail effectué. Il demande à la Municipalité si elle souhaite ajouter quelque chose au rapport ce à quoi cette dernière répond par la négative.

M. le Président ouvre la discussion puis, en l'absence de question ou remarque, **la clôt**.

M. le Président lit les conclusions telles que présentées dans le préavis 08-2019, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE

Vu le préavis municipal n° 08-2019 relatif au budget communal pour 2020,
Où le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet,
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- 1) d'adopter le budget communal pour 2020 dont les prévisions sont les suivantes :

revenus	CHF	5'627'989.25
charges	- CHF	<u>5'548'869.25</u>
excédent de revenus	CHF	79'120.00
- 2) d'adopter le budget 2020 de l'entente intercommunale Aigle-Yverne-Corbeyrier relative aux écoles qui fixe la contribution de la commune à CHF 82'000.00 selon la clé de répartition en vigueur,
- 3) d'adopter le budget 2020 du SDIS Chablais qui fixe la contribution de la commune à CHF 38'000.00 selon la clé de répartition en vigueur.

Au vote, **les conclusions de ce préavis sont acceptées à l'unanimité.**

6. Rapport sur le préavis municipal 09-2019

Demande de crédit d'étude pour la protection de la zone Châble Rouge-Pré de l'Oie

Au nom de la Commission des finances, M. le Conseiller Stéphane Verdon lit le rapport établi suite à l'étude de ce préavis.

Rapport sur le préavis municipal n°9-2019 concernant la demande de crédit d'étude pour la construction de digues de protection contre les chutes de pierres/de blocs et les inondations au lieu-dit "Sous Châble Rouge - Pré de l'Oie"

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

La commission composée de Mme Suzanne Wagner, de MM. Jean-Louis Crot, Frédéric Deladoey, Charles-Henri Kohli et du rapporteur soussigné s'est réunie le 25 novembre et les 2 et 9 décembre 2019. Nous avons rencontré Mme la Municipale Isabelle Deregis et M. le Municipal Alain Bassang qui nous ont précisé l'historique, les obligations et responsabilités de la commune, ainsi que le projet de protection au stade actuel des études. Nous avons pu obtenir tous les renseignements complémentaires nécessaires et tenons à les remercier de leur disponibilité.

Le présent préavis a pour objectif de disposer des moyens financiers pour pouvoir engager les frais d'études, pour l'établissement de l'avant-projet et du projet définitif, pour l'élaboration des documents pour la mise à l'enquête et finalement pour l'actualisation du dossier d'appel d'offres pour la construction de digues de protection contre les chutes de pierres/de blocs et les inondations au lieu-dit "Sous Châble Rouge - Pré de l'Oie". Les frais d'études déjà engagés par la DGMR et par la commune sont également inclus dans cette demande de crédit pour environ 50 % du coût total de 200'000.-

Le secteur situé au lieu-dit "Sous Châble Rouge - Pré de l'Oie" est concerné par les dangers naturels suivants :

- chutes de pierres et de blocs (CPB) – danger élevé,
- éboulement (EBO) – danger élevé,
- inondation (INO) – danger moyen de faible intensité.

La digue actuelle protégeant la zone d'activités artisanales n'est pas suffisante au vu des incidents qui s'y sont produits. De plus, sans protection de la parcelle 134, celle-ci ne pourra pas être valorisée dans son affectation actuelle de sport et loisirs, et encore moins dans une perspective d'affectation en zone d'activités artisanales. Opter pour une digue localisée plus proche de la route cantonale pourrait représenter une alternative, peut-être moins coûteuse pour la commune, mais présenterait le risque de condamner à tout jamais le développement de ce secteur, tant pour le service du développement territorial (SDT) que pour la direction générale de l'environnement (DGE).

Selon le plan de situation de septembre 2017 remis avec le préavis, la digue D1 protège la zone artisanale actuelle, la digue D2 protège la parcelle 134, la route et le camping. Les digues D3 et D4 protègent la route, alors que la digue D5 protège elle le réservoir. Ainsi, seules les digues D1 et D5 seraient entièrement à la charge de la commune, alors que les coûts pour la digue D2 seraient répartis entre la commune et le canton au prorata des objets protégés.

Les prestations à réaliser concernent principalement un bureau d'ingénieurs civils, mais aussi un bureau de géomètres et un bureau spécialisé en hydrogéologie.

Sans garantie d'obtention de subventions par la DGE, la participation de la commune aux frais d'étude peut être estimée à 150'000.- dont environ 48'000.- ont déjà été engagés et payés par la commune de 2014 à 2018. La charge d'intérêt selon tableau du chapitre 5 du préavis a donc été calculée en conséquence sur un montant de 100'000.-

A noter qu'un montant de 370'000.- figure au plan des investissements pour les travaux découlant des études à mener, réparti entre 2020 et 2021. Ce coût total est estimatif et devra être confirmé sur la base du projet définitif et des offres des entreprises. La commission tient à rendre la Municipalité attentive aux conditions des marchés publics, notamment la validité de l'offre de 18 mois depuis fin mars 2018 et les modifications du projet qui pourraient nécessiter la republication de l'appel d'offres de février 2018.

Nous relevons toutefois, le soutien technique de la DGMR sur lequel la commune a pu compter jusqu'à aujourd'hui et pourra bénéficier en cas d'étude et de réalisation simultanée des différentes digues, ainsi que l'équilibre déblais-remblais recherché par le projet.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, au vu de ce qui précède et afin de protéger les constructions actuellement présentes et de ne pas compromettre le développement du secteur situé au lieu-dit "Sous Châble Rouge - Pré de l'Oie", la commission des finances vous propose, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis n°09-2019, tel que présenté par la Municipalité, soit:

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 200'000.- pour l'étude relative à la construction de digues de protection contre les chutes de pierres, de blocs et les inondations au lieu-dit "Sous Châble Rouge - Pré de l'Oie", avant subventions et participations de tiers,
2. d'amortir cette dépense sur 10 ans au maximum, la première fois dès l'exercice suivant la fin des travaux
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 200'000.- au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou d'entreprises établi en Suisse et présentant de solides garanties financières

M. le Président Christian Bernasconi remercie M. Verdon pour la lecture de ce rapport ainsi que toute la commission pour le travail effectué. Il demande à la Municipalité si elle souhaite ajouter quelque chose au rapport ce à quoi cette dernière répond par la négative.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme la Conseillère Annette Polzer Zuzarte demande pour quelle raison les digues 1 et 5 sont à la charge de la Commune alors qu'un financement est prévu pour la digue 3.

➤ M. le Municipal Alain Bassang précise que :

- si le coût total de la digue 1 est le plus élevé de tous, c'est aussi celle dont la subvention sera la plus importante car elle protège une zone déjà existante. Pour la Commune, elle en devient ainsi la moins onéreuse.
- la digue 3 protégeant une partie de la route cantonale, une subvention sera également accordée par la DGMR.
- la digue 5, quant à elle, protégera notre captage, ce qui implique notre responsabilité donc notre financement.

En l'absence d'autre question ou remarque, M. le Président Christian Bernasconi **clôt la discussion**. Il lit les conclusions du préavis 09-2019 et propose de passer au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE

Vu le préavis municipal n° 09-2019 relatif à la demande de crédit d'étude pour la construction de digues de protection contre les chutes de pierres, de blocs et les inondations au lieu-dit "Sous Châble Rouge - Pré de l'Oie »,

Ouï le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 200'000.00 pour l'étude relative à la construction de digues de protection contre les chutes de pierres, de blocs et les inondations au lieu-dit « Sous Châble Rouge – Pré de l'Oie », avant subventions et participations de tiers,
2. d'amortir cette dépense sur 10 ans au maximum, la première fois dès l'exercice suivant la fin des travaux,
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 200'000.00 au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou d'entreprises établi en Suisse et présentant de solides garanties financières.

Au vote, **les conclusions de ce préavis sont acceptées à l'unanimité.**

7. Communications du bureau

M. le Président Christian Bernasconi a le regret d'annoncer le décès de M. Bruno Merli, ancien Conseiller et papa de Raphaël. Le Bureau se joint au Président pour présenter nos sincères condoléances à Raphaël et sa famille.

M. le Président recommande de participer activement aux nombreuses manifestations organisées par les sociétés locales qui font vivre notre village et, plus particulièrement, aux fenêtres de l'Avent.

Les prochaines séances du Conseil sont d'ores et déjà publiées sur le site internet de la Commune. M. le Président nous les communique : 6 février, 2 avril, 14 mai, 25 juin, 1^{er} et 29 octobre, 19 novembre et 17 décembre.

8. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Jacques-Henri Müller informe que, malgré un suivi régulier avec l'entreprise chargée des travaux sur la montée de la Croix, il lui est, à son grand regret, impossible de donner une date pour la fin de ces travaux.

M. le Municipal Michel Weibel indique que les travaux pour l'éclairage de l'arrêt de bus des Rennauds (Clos de l'Ombren Est) sont à bout touchant. Restent encore quelques finitions, tel que le goudronnage, mais la sécurité y est maintenant nettement améliorée.

M. le Municipal Alain Bassang informe l'Assemblée qu'une petite attention est à sa disposition à la sortie. Des calendriers « Clos, Domaines et Châteaux » sont aussi offerts aux Conseillers.

9. Divers et propositions individuelles

Mme la Conseillère Oriane Engel informe l'Assemblée que le PLR d'Yvorne organisera un repas le 24 janvier 2020 dès 19 heures à la grande salle de la Couronne ; cela afin de célébrer l'Indépendance vaudoise. Elle souligne la présence de M. le Conseiller aux Etats Olivier Français et informe que de plus amples informations seront transmises ultérieurement par courrier.

M. le Conseiller Marc André Conus revient sur le problème des irrégularités comptables. Il estime que le Conseil communal est en droit de connaître le montant du préjudice.

- M. le Syndic Edouard Chollet précise que le texte lu lors du dernier Conseil est le fruit d'un accord intervenu entre notre avocat et l'avocat de l'intéressé. Ce texte a été âprement négocié et rédigé à la virgule près. L'enjeu ayant été de récupérer le montant distrait, M. le Syndic ne peut ainsi en dire plus au risque de rendre l'accord caduc. Il précise que la Commission de gestion, en sa qualité d'organe de surveillance soumise au secret de fonction, aura accès à davantage de détails sur ce dossier.

M. le Conseiller Stéphane Verdon communique les informations suivantes suite à la séance de l'association intercommunale AERA de la veille :

- le règlement de fonctionnement a été validé,
- le budget 2020 a également été validé, soit CHF 90'000.00 pour la STEP dont une participation d'Yvorne s'élevant à CHF 5'400.00. Le montant de CHF 90'000.00 correspond principalement à des jetons de présence et décomptes d'honoraires pour le bureau du maître d'ouvrage,
- un crédit pour les études engagées en 2020 et 2021 a été voté. Le montant alloué s'élève à CHF 3'300'000.00 et sera amorti sur une période 30 ans. La participation de la Commune sera de 6 %.

Il n'y a plus d'intervention.

M. le Président Christian Bernasconi remercie l'Assemblée ainsi que la Municipalité, Mme Détraz Jaquerod et M. Müller pour leur présence.

M. le Président Christian Bernasconi clôt la séance à 20 heures 40.

La séance est suivie d'une choucroute offerte par la Municipalité.

Le président :

Christian Bernasconi

La secrétaire :

Christelle Détraz Jaquerod